



SORTIES DES ÉCOLES

Pour la sécurité de tous, il est demandé aux parents de ne pas stationner devant l'école ni sur les emplacements des propriétés privées.

Bonne rentrée à
tous

Comptant sur la bienveillance de la part de chacun,

Alexis ROSSIGNOL
Chargé des écoles

Didier MANUBY
Maire

CONTACTS

ECOLE MATERNELLE 04-73-86-80-55

Direction : V. MONNET

ECOLE ÉLÉMENTAIRE 04-73-86-80-41

Direction : C. GOMOT

COLLEGE 04-73-86-81-26

Direction : D. COZMESCO

ANTENNE ENFANCE JEUNESSE

Combrailles Sioule et Morge

04-73-86-91-77

POINT LECTURE (bibliothèque)

Mercredi 14h-18h



MAIRIE DES ANCIZES-COMPS

1 Avenue du Plan d'Eau
63770 LES ANCIZES-COMPS
mairie.ancizes@wanadoo.fr

WWW.ANCIZES-COMPS.EU



Livret de rentrée
2023-2024



ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE

HORAIRES 2023-2024

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

8h30-12h / 13h45-16h15

Un budget communal de 65€ par élève est attribué pour l'achat de fournitures scolaires.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Région Auvergne Rhône Alpes

La feuille du Conseil Régional AURA doit être remplie pour chaque circuit de transport scolaire emprunté par un élève, afin que celui-ci soit assuré. L'inscription aux transports scolaires est un **abonnement annuel**.



Les frais de transports scolaires sont directement adressés aux familles.

Cependant, la commune des Ancizes-Comps décide de **rembourser la totalité des frais engagés par les familles résidentes de la commune**, sur présentation en mairie d'un justificatif de paiement, et d'une attestation sur l'honneur.



GARDERIE MUNICIPALE

Service gratuit

7h15-8h20
16h15-18h30

- ⇒ Compléter l'imprimé d'inscription.
- ⇒ Informer continuellement des modifications pour vos enfants (cahier de liaison, personnel communal, ou mairie).
- ⇒ Horaires à respecter. *Voir règlement intérieur.*
- ⇒ Service gratuit = justification valable pour laisser votre enfant en garderie.
- ⇒ Mercredi matin (Communauté de Communes= Portail famille Combrailles, Sioule et Morge)

RESTAURATION

Communauté de Communes

Un règlement à respecter est fourni par les services ComCom (ci-joint au dossier).

- ⇒ Menus consultables sur le site internet de la commune.
- ⇒ Avertir de l'absence de votre enfant (cahier de liaison, service cantine au 04-73-86-84-19).